MAINTRONIC
RÉPARATION INFORMATIQUE

LE BONUS REPARATION

Les critères d'éligibilité

Source : www.label-qualirepar.fr

Les appareils et interventions éligibles

- Hors garantie légale ou commerciale (y compris les extensions de garantie)
- Non couverts par une assurance
- Détenus par les ménages (vs les professionnels)
- Disposant d'une plaque signalétique ou d'un numéro d'identification / IMEI
- Respectant la réglementation (conforme aux normes, pas de contrefaçon ni de recel etc.)
- Casses empêchant le fonctionnement de l'appareil (écran, poignée de porte de machine à laver, ...)
- Remplacement des batteries inamovibles

Les interventions non éligibles

- Dommages relevant des garanties légales des vices cachés
- Dommages d'ordre esthétique ou n'empêchant pas le fonctionnement de l'appareil
- Problème causé par un facteur externe à l'appareil[1]
- Remplacement des consommables, accessoires et batteries amovibles
- Opération de maintenance dont logicielle[2]

1. On entend par « facteur externe » tout défaut de montage oud'installation (dont électrique, hydraulique ou logicielle)
2. Les opérations rendues nécessaires par des dysfonctionnementsou des défauts logiciels ne sont pas éligibles au Fonds Réparation.

Les montants du bonus réparation

Produit	Bonus TTC
Téléphone portable (+ casse écran)	25 €
Tablette	25 €
Ordinateur portable (seuil déclenchement 150€)	50 €
Ordinateur fixe (seuil déclenchement 150€)	50 €
Imprimante et scanner (seuil de déclenchement 150€)	35 €